

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOLET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

**CUCS- Bassens - projet de rénovation urbaine du quartier Prévert/le Moura-
Aménagements et sécurisation de la voirie et des espaces publics**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le quartier Prévert/ Le Moura est inscrit en géographie prioritaire 3 et retenu dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale signé en 2007 entre la ville de Bassens, l'Etat et la Cub. Il fait partie des quartiers d'habitat social du nord de la ville avec le hameau des Sources et Beauval qui ont fait l'objet d'une réflexion sur leur devenir depuis 2009.

Ce quartier connaît un fort taux de chômage (plus de 18 %), doublé d'une précarité économique prononcée chez les actifs.

Le quartier Prévert est situé au nord de la commune de Bassens, à 1,5 km du centre bourg, à proximité des axes de déplacement structurants nord-sud, dans un environnement de lotissements pavillonnaires et de secteurs à urbaniser (Saint-James, Prévôt, lisières nord...).

Ce quartier, qui regroupe les secteurs du Moura et la résidence Laffue, a vocation, par sa densité, sa porosité aux déplacements piétons et ses espaces publics, à confirmer un rôle de pôle de centralité pour les quartiers nord de Bassens.

Les articulations du quartier Prévert avec les opérations futures s'effectueront par un vis-à-vis autour de voies principales (rue Lafayette et rue de Moura) et par des carrefours qu'il faudra recomposer (rue Lafayette/rue Pomme d'Or, rue Lafayette/rue Montand) afin qu'ils constituent de véritables articulations urbaines.

1 - Contexte du projet d'aménagement durable des quartiers nord

Avec plus de 50% de logements locatifs conventionnés, Bassens est une des communes de la Cub parmi les plus dotées en logements sociaux.

Depuis plusieurs années, la commune est engagée dans un programme de renouvellement urbain.

C'est dans ce cadre que le quartier du Moura a bénéficié dans les années 1990 d'un programme de réhabilitation, visant à l'inscrire comme une composante à part entière de la commune de Bassens.

La montée de nouvelles difficultés a incité les acteurs de la puissance publique à s'interroger sur l'opportunité de mener une nouvelle opération de requalification de ce quartier.

Ces réflexions sur l'avenir des quartiers situés au nord de la ville de Bassens ont émergé dès 2009, avec les prémisses d'une restructuration urbaine, englobant le quartier Prévert/le Moura, les lisières nord et le secteur Prévôt.

Une étude socio-urbaine cofinancée par la Cub est en cours d'achèvement sur le quartier. Elle doit déboucher en 2013 vers une programmation urbaine pour rénover le quartier dans son ensemble.

Le diagnostic technique et urbain a permis de mettre en avant que **trois sous-ensembles sont repérables**, car ils sont séparés par des voies transversales (rue Laffue et rue Prévert) et qu'ils reçoivent des typologies d'habitat différentes :

- au Sud, des petits collectifs en R+1 (Clos Prévert et maisons en bande d'Aquitanis),
- au centre des collectifs et des maisons groupées (Yves Montand et Lafayette),
- au Nord des studios accolés (ex RPA Laffue) et les terrains de jeux.

La domanialité actuelle du site produit une répartition des espaces publics figée sur le bâti existant.

Le quartier est traversé dans sa largeur et sa longueur par de nombreuses liaisons piétonnes internes et externes (vers le groupe scolaire, vers les arrêts de bus) qu'il faudra maintenir ou sécuriser.

La trame arborée accompagne les voiries et stationnements (arbres plantés en 1990 autour de la résidence Lafayette), et certaines voies principales (rue Laffue).

La présence de beaux sujets arborés, plantés en bosquets ou en ensembles linéaires, de larges pelouses, marges de recul par rapport aux voies et aux quartiers voisins, confèrent au quartier une image verdoyante et aérée. Les squares et les jardins du quartier, de qualités inégales, sont néanmoins autant de lieux singuliers qui focalisent usages quotidiens et mixité générationnelle.

De plus, **en terme d'usage des espaces publics extérieurs**, la qualité des espaces autour de la résidence Lafayette, aménagés en 1991 est notable : simplicité des sols, espaces de rencontre, voiries en béton, nombreuses plantations. A l'inverse, certains espaces apparaissent délaissés : petit square du clos Prévert, square avec fontaine derrière le centre Laffue, lisières du quartier, pré devant la nouvelle entrée du centre Laffue.

Les ateliers d'urbanisme, animés par le Créham et la Ville en 2011, ont abouti à la formalisation par les habitants de plusieurs pistes d'actions aujourd'hui validées et constituent un préalable pour poursuivre les réflexions autour du renouvellement du quartier :

- Ralentir la vitesse pour la sécurité et la tranquillité des habitants,

- Sécuriser le « chemin de l'école » le long de la rue Yves Montand,
- Améliorer les conditions de stationnement rues Prévert et Yves Montand,
- Réaménager les abords du local Prévert pour favoriser l'ouverture sur l'extérieur du quartier et préserver la tranquillité des résidents.

Ces axes constituent le programme voirie et espaces publics préalable au projet.

2 - Le programme d'aménagement et de sécurisation de la voirie et des espaces publics

Ce dossier présente les aménagements de voirie et espaces publics proposés sur les rues Jacques Prévert, Laffue, Simone Signoret et Yves Montand pour le quartier résidentiel « Le Moura ».

Ces aménagements sont décrits comme suit:

- La mise en sécurité des piétons sur la rue Yves Montand avec la création d'un cheminement continu de largeur réglementaire jusqu'au square,
- La mise en œuvre de plateaux ralentisseurs aux entrées de ce quartier résidentiel,
- La création d'une zone 30.

L'ensemble du projet se découpe en 4 sections:

- Partage de l'espace public avec création d'une continuité piétonne, notamment pour les enfants sortant de l'école située rue Lafayette et qui se dirigent vers le square, rue Yves Montand. Une traversée piétonne surélevée est prévue face au square. Un trottoir est alors nécessaire du côté pair de la rue Yves Montand.
- Deux barrières seront implantées de part et d'autre du passage piéton au carrefour Lafayette/Montand. Elles permettront de contenir les piétons notamment les enfants sortant de l'école à proximité.
- Création de 4 plateaux surélevés en prolongement de trottoir avec passages piétons surélevés aux carrefours Montand/Lafayette, Signoret/Montand, Jacques Prévert/Lafayette, Laffue/Lafayette. Pour la pérennité de l'aménagement, les entrées et sorties des traversées piétonnes seront en enrobé noir.
- Mise en place d'un dos d'âne qui sera positionné dans la section droite de la rue Jacques Prévert, ainsi qu'un passage piéton surélevé dans la section droite de la rue Yves Montand. Ces derniers ont pour but de maintenir la vitesse réduite au sein du quartier « Le Moura ».

Tableau de financement :

Intitulé de l'opération	Coût Total TTC	Crédit Habitat et politique de la ville	FIC	Crédit Co-développement
Aménagement et sécurisation voirie et espaces publics	165 200 €	114 000 €	6 000 €	45 200 €

L'engagement de la Communauté Urbaine

La Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à réaliser les aménagements décrits dans la présente délibération au titre de la nécessité de sécuriser la voirie et les espaces publics au sein du quartier Prévert/Le Moura situé au nord de la ville de Bassens.

A ce titre, l'engagement financier de la Cub, estimé à 165 200,00 € TTC sera réparti comme suit :

- 114 000 € au titre des crédits habitat et politique de la ville,
- 6 000 € au titre des crédits du fond de proximité,
- 45 200 € au titre des crédits travaux co-développement

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine

VU la délibération communautaire N° 2012/0368 en date du 25 mai 2012 approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement pour une étude urbaine sur le secteur Le Prévert/Le Moura

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'engagement futur du projet de rénovation du quartier Prévert/Le Moura sur la ville de Bassens nécessite préalablement des aménagements de sécurisation de voirie et des espaces publics.

DECIDE

Article 1 :

Les engagements financier et opérationnel pour l'aménagement et la sécurisation de la voirie et des espaces publics pour le quartier Prévert/Le Moura sur la commune de Bassens.

Article 2 :

L'imputation des crédits correspondants au chapitre 23 fonction 8220 compte 2315 programme HC64 CRB UE00.

Article 3 :

Monsieur le président est autorisé à engager les aménagements visés par la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 10 JANVIER 2013</p> <p>PUBLIÉ LE : 10 JANVIER 2013</p>

M. JEAN TOUZEAU